

# VŒU DU CTE

CH St MALO le 19 décembre 2012

## **NON RESPECT DES NEGOCIATIONS LOCALES SUR LES CRITERES CAPL**

*Mardi 4 décembre 2012, la CAPL n°5 était réunie pour examiner les avancements au grade d'infirmier(e) de classe supérieure catégorie B.*

*Lors de cette réunion, les positions prises par les représentants de l'Administration et de la Direction ont reçu la désapprobation des élus CAPL présents.*

*De plus, certains commentaires déplacés sur des situations d'agents concernés ont fortement choqué et nous obligent aujourd'hui à alerter les membres du Conseil de Surveillance.*

*Les représentants du personnel, élus au CTE, dénoncent :*

- *le non respect des engagements pris par la Direction du CHSM concernant l'élaboration des tableaux d'avancement présentés aux Commissions Administratives Paritaires Locales.*

*En 2009, à l'initiative de la CFDT, une réflexion avait été menée par la Directrice des Ressources Humaines en plénière CAPL, afin de valider des critères communs de classement pour élaborer les tableaux d'avancement. Ces critères furent ensuite adoptés à l'unanimité par le CTE.*

- *l'usage de références illégales qui pénalisent dans leur avancement les agents absents pour congé maternité et/ou arrêt maladie.*
- *toute forme de discrimination ou de dérive sexiste, inacceptables de la part de responsables d'établissement.*

*Au nom de l'équité professionnelle, de l'égalité homme/femme, et dans un contexte de dialogue social difficile, il nous paraît opportun de préserver les quelques constructions possibles ces dernières années.*

*Espérant que vous accorderez, pour nos collègues, toute l'attention nécessaire à cette protestation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Surveillance, l'expression de notre considération.*